



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240603-D2024_44-DE
Reçu le 03/06/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2024

Le vendredi 31 mai 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Caroline FRANCA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Julie CLAUD

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA – Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO – Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Maryse CASTELLANI – Cyril LEJA

| Membres du conseil municipal | | | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|----------------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 19 | 13 | 3 | 3 |

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_44

**Objet : 05 – 3.6 – OCCUPATION TEMPORAIRE
DU TERRAIN DU FORT CENTRAL**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été sollicité par Alpina Raid Organisation qui organise du vendredi 30 juin au vendredi 5 juillet une balade touristique et culturelle à la découverte des alpes françaises et italiennes en Peugeot 205.

Le jeudi 4 juillet, l'organisation souhaite réaliser un bivouac au col de Tende, des toilettes mobiles seront mises en place et une équipe de nettoyage enlèvera l'ensemble des déchets.

Compte tenu du nombre d'équipages prévus (90),

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De solliciter le versement d'une redevance de 1000 € pour l'occupation temporaire du terrain du col de Tende, domaine privé de la commune, en contrepartie de l'autorisation de bivouac
- D'autoriser le maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :